

Rapport de gestion 2012



Table des matières

Avant-propos du président	3
Chiffres-clés	4
Bilan	5
Compte de résultat	7
Annexe	10
1 Bases et organisation	10
2 Membres actifs et bénéficiaires de rente	13
3 Mise en œuvre du but de la Caisse	15
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité	16
5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture	16
Bilan actuariel	23
6 Explications relatives aux placements et au résultat net	24
7 Explications relatives aux autres postes du bilan et au compte d'exploitation	32
8 Directives de l'autorité de surveillance	33
9 Autres informations relatives à la sécurité financière	33
10 Événements survenus postérieurement à l'établissement du bilan	33
Rapport de l'organe de révision	34
Impressum	37

Avant-propos du président



caisse de pension pro – solidité, transparence et flexibilité

Mesdames, Messieurs,

A l'heure où j'écris ces lignes, le Dow Jones Industrial a atteint un record absolu, franchissant la barre des 14'000 points. A la fin de l'exercice sous revue, il s'affichait encore à 13'000 points. Le SMI – l'indice d'actions le plus important de Suisse – a clôturé l'année 2012 à 6'822 points, une valeur qu'il n'avait plus atteinte depuis 2007, en hausse de 14.9 % par rapport à l'année précédente. Pourtant, nul signe d'euphorie. La crise européenne de la dette n'est toujours pas résolue et même la croissance américaine ne peut faire oublier que le taux d'endettement public et privé de ce pays a atteint une ampleur inquiétante. Alors que le secteur suisse de l'exportation a su gérer avec sérénité la force de l'euro, celui de la finance a été touché par des réglementations importantes et ce faisant, par des restructurations. L'univers bancaire connaît une réduction massive de ses effectifs.

En 2012, la caisse de pension pro a enregistré une solide croissance dans tous les domaines. Les rendements nets réalisés ont atteint la valeur réjouissante de 6.6 %. Les réserves financières nécessaires à la caisse de pension pro ont donc pu être renforcées. L'an dernier, le nombre des entreprises affiliées est passé de 6'169 à 6'421 (+ 4.1 %) et le total des personnes assurées a connu une progression de 11.9 % à 36'124 (contre 32'271 en 2011). La somme au bilan s'affiche désormais à CHF 2.04 Mrd (+ 9.6 %). Le taux de couverture a progressé de 95.4 % à 98.0 %.

La persistance des incertitudes sur les marchés financiers nous a incités à ajuster modérément notre stratégie de placement en 2012. Avec le maintien de la sous-pondération des valeurs à revenus fixes et le développement de l'immobilier, nous ciblons un rendement stable à long terme. Devoir de diligence, sécurité et diversification sont nos critères prioritaires. Dans la perspective d'une optimisation durable, nous avons délibérément accepté le coût de ces arbitrages et la légère baisse de rendement qui y est associée. Le détail de notre stratégie de placement ainsi que des rendements mensuels peut être consulté à tout moment sur notre site web dans la rubrique «Placements».

Dans l'environnement tant international que national, des challenges de taille nous attendent encore à l'avenir. Gérer le patrimoine qui lui est confié dans les meilleures conditions de sécurité possibles, telle est la mission essentielle de toute caisse de pension. Dans ce contexte, aucune pression politique, aucun reportage ni commentaire des médias ne doit avoir d'impact.

Grâce aux mesures arrêtées l'an dernier, la caisse de pension pro demeurera à moyen et long terme au nombre des prestataires les plus solides et les plus sûrs du marché suisse de la prévoyance.

Nous avons laissé les taux de conversion – dans le secteur obligataire et surobligataire – à leur ancien niveau, une décision dont ne manqueront pas de profiter nos futurs rentiers. La sécurité et la stabilité des rentes sont des aspects essentiels à nos yeux. Nous avons déjà constitué les réserves nécessaires dans cette optique.

Mais nous avons également des obligations envers les générations à venir, raison pour laquelle le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique de 3.5 % précédemment à 2.5 % au 31 décembre 2012. Ce taux reflète le rendement prévisionnel qui viendra rémunérer la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes viagères. Actuellement, la recommandation de la Chambre Suisse des Actuaire-Conseils est de 3.5 % pour l'année 2012, la tendance étant à la baisse. De nombreux experts indépendants estiment toutefois que cette valeur est nettement trop élevée. Le renforcement résolu de nos réserves a occasionné une hausse exceptionnelle des provisions, laquelle est déjà prise en compte dans le taux de couverture affiché. Au cours de l'année sous revue, nous avons donc accepté une baisse impopulaire de ce dernier à court terme, d'environ 2.5 %, dans l'intérêt de la stabilité à long terme. Nous sommes convaincus que d'autres prestataires de prévoyance suivront cet exemple dans les années à venir.

Dans les périodes de turbulences et d'incertitudes, il n'est pas facile de continuer à croire en un système de prévoyance. Nombreux sont alors ceux qui remettent en question la sécurité des rentes et aussi les coûts du système. Tel est précisément le challenge à relever. Avec notre engagement en faveur de rentes stables à long terme, nous suivons notre propre voie. Nos frais administratifs ont pu être réduits régulièrement au fil des dernières années. Les systèmes de gestion bénéficient d'une optimisation permanente. En 2013, nous ferons apparaître la structure des coûts, à savoir les cotisations d'épargne, de risque et les contributions aux frais administratifs, de même que les frais de conseil et de suivi, par assuré. Et ce, en plus des coûts de distribution, de marketing et d'administration figurant déjà en toute transparence dans le rapport annuel. Durant l'année en cours, nous nous proposons d'optimiser encore la qualité de notre service clientèle, d'un niveau déjà élevé, et d'accroître la notoriété de notre caisse de pension pro.

Au nom du Conseil de fondation, je remercie les entreprises et associations affiliées, nos assurés et nos partenaires de distribution pour leur fidélité et leur confiance en notre travail. Mes remerciements vont également aux collaborateurs des prestataires de services dont nous saluons la ténacité, l'expertise et l'engagement sans faille face aux défis à relever.

Meilleures salutations

Peter Hofmann

Président du Conseil de fondation

Chiffres-clés

	2012 CHF 1'000	2011 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations brutes	193'609	183'230	5.7
> dont cotisations d'épargne et cotisations unitaires	142'129	132'009	7.7
> dont cotisations de risque et pour frais administratifs	51'480	51'221	0.5
Capital épargne réglementaire	1'337'332	1'255'911	6.5
Réserve mathématique des bénéficiaires de rente	557'226	489'331	13.9
Prestations de retraite	41'867	38'786	7.9
Provisions techniques	34'666	26'939	28.7
> dont provision selon l'art. 17 de la LFLP	1'323	1'406	-5.9
> dont provision pour la prestation de sortie minimale LPP	670	660	1.5
> dont provision pour le taux de conversion	19'870	8'783	126.2
> dont fonds de compensation du renchérissement	11'051	8'188	35.0
> dont réserve pour les sinistres tardifs	1'752	7'902	-77.8
Découvert	38'899	83'153	-53.2
Somme du bilan	2'037'555	1'858'270	9.6

Autres données

Taux de couverture de la Fondation	98.0%	95.4 %	2.7
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	98.9%	96.4 %	2.6
Entreprises affiliées	6'421	6'169	4.1
Personnes assurées	36'124	32'271	11.9
Bénéficiaires de rentes (nombre de rentes)	3'618	3'289	10.0
Bénéficiaires de rentes réassurés	47	263	-82.1
Cas d'invalidité réassurés en suspens	435	302	44.0
Rendement des placements de capitaux	6.57%	-0.94 %	
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.50%	1.50 %	0.0
Taux d'intérêt technique	2.50%	3.50 %	-28.6

Bilan

Actifs	Annexe chiffre	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Evolution en %
Placements	6.4	2'027'914'610	1'792'600'664	13.1
Placements sur le marché monétaire	6.4.1	155'931'738	132'064'725	18.1
Créances contre employeurs	6.7.1	24'777'422	27'201'867	-8.9
Créances contre des tiers		4'026'982	745'535	440.1
Placements hypothécaires auprès des employeurs	6.7.1	829'000	2'879'000	-71.2
Placements hypothécaires auprès de tiers		–	6'000'000	-100.0
Obligations Suisse et étranger en CHF	6.4.2	398'586'499	405'790'013	-1.8
Obligations internationales en monnaies étrangères	6.4.2	197'303'050	191'811'614	2.9
Obligations convertibles	6.4.3	82'338'484	50'222'038	63.9
Actions Suisse	6.4.4	161'340'371	127'903'761	26.1
Actions internationales	6.4.4	277'560'230	288'242'152	-3.7
Placements alternatifs	6.4.	198'729'981	110'957'097	79.1
Immobilier Suisse	6.4.5	526'490'853	448'782'862	17.3
Compte de régularisation de l'actif		2'574'537	4'559'117	-43.5
Actifs des contrats d'assurance	5.2	7'066'117	61'110'710	-88.4
Total des actifs		2'037'555'264	1'858'270'491	9.6

Bilan

Passifs	Annexe chiffre	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Evolution en %
Dettes		87'325'494	73'660'952	18.6
Dettes issues de prestations de libre passage et de rentes		58'836'348	48'263'224	21.9
Capitaux reçus en faveur des œuvres de prévoyance		11'825'302	9'572'533	23.5
Dettes banques/assurances		50	186	-73.1
Autres dettes		16'663'794	15'825'009	5.3
Compte de régularisation du passif		16'550'299	14'515'257	14.0
Réserves de contributions de l'employeur	6.7.2	19'007'785	18'389'169	3.4
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1'936'792'056	1'817'301'060	6.6
Capitaux d'épargne	5.3	1'337'331'786	1'255'911'513	6.5
Réserve mathématique des bénéficiaires de rente	5.5	557'225'699	489'330'711	13.9
Passifs issus de contrats d'assurance	5.2	7'567'851	45'119'615	-83.2
Provisions techniques	5.6	34'666'720	26'939'221	28.7
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance		3'000'000	3'000'000	0.0
Fortune libre des œuvres de prévoyance		13'778'838	14'557'014	-5.3
Dotation en capital de la Fondation, fortune libre de la Fondation, découvert de la Fondation		-38'899'208	-83'152'961	-53.2
Situation en début de période		-83'152'961	-47'445'072	75.3
Excédent de charges		44'253'753	-35'707'889	
Total du passif		2'037'555'264	1'858'270'491	9.6

Compte de résultat

	Annexe chiffre	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Evolution en %
Cotisations et apports ordinaires		206'728'053	205'944'176	0.4
Cotisations des salariés	3.2	90'277'311	85'077'515	6.1
Cotisations des employeurs	3.2	103'332'324	98'152'696	5.3
Prélèvement sur les réserves de contributions de l'employeur pour le financement des cotisations	6.7.2	-1'983'063	-1'835'483	8.0
Constitution de du croire sur comptes de prime	6.7.1	-540'000	-255'000	111.8
Rachats et versements uniques	5.3	11'187'804	9'940'116	12.6
Apports à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente lors de la reprise d'effectifs d'assurés	5.5	1'094'398	9'903'392	-88.9
Versement aux provisions lors de nouvelles affiliations		-	59'800	-100.0
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	6.7.2	3'117'279	4'573'878	-31.8
Apports au capital d'épargne (en provenance de la fortune libre des œuvres de prévoyance)		242'000	327'262	-26.1
Prestations d'entrée		129'257'563	160'685'458	-19.6
Apports de libre passage	5.3	125'647'596	158'481'104	-20.7
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	3'609'967	2'204'354	63.8
Total des apports de cotisations et prestations d'entrée		335'985'616	366'629'634	-8.4
Prestations réglementaires		-69'676'994	-63'595'009	9.6
Rentes de vieillesse		-25'007'479	-23'990'277	4.2
Rentes de survivants		-6'803'484	-6'673'648	1.9
Rentes d'invalidité		-10'056'065	-8'122'372	23.8
Prestations au décès sous forme de capital		-3'199'757	-5'502'343	-41.8
Prestations de retraite sous forme de capital		-24'610'209	-19'306'369	27.5
Prestations de sortie		-188'997'505	-186'346'498	1.4
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	-177'065'015	-175'900'354	0.7
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	-11'167'318	-9'117'754	22.5
Versements aux réserves de contributions de l'employeur	6.7.2	-765'172	-1'328'390	-42.4
Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-258'674'499	-249'941'507	3.5

Compte de résultat

	Annexe chiffre	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Evolution en %
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution		-163'436'716	-219'487'651	-25.5
Constitution du capital d'épargne	5.3	-64'562'951	-83'817'296	-23.0
Constitution du capital de couverture des rentiers	5.5	-67'894'987	-114'274'414	-40.6
Constitution de provisions techniques	5.6	-13'877'499	-4'177'256	232.2
Rémunération du capital d'épargne	5.3	-17'958'663	-17'120'088	4.9
Produit provenant de liquidation partielle		1'216'457	1'280'470	-5.0
Constitution de réserves de contributions de l'employeur	6.7.2	-359'073	-1'379'067	-74.0
Produit des prestations d'assurance		65'874'047	133'761'101	-50.8
Participations aux excédents	5.1	13'430'954	18'031'860	-25.5
Prestations d'assurance	5.2	52'443'093	115'729'241	-54.7
Charges d'assurance		-33'265'909	-30'467'741	9.2
Primes d'assurance				
> de risque	3.2	-28'944'399	-26'497'304	9.2
> de frais	3.2	-3'504'934	-3'217'563	8.9
Cotisations au fonds de garantie	3.2	-816'576	-752'874	8.5
Résultat net de l'activité d'assurance		-53'517'461	493'836	

Compte de résultat

	Annexe chiffre	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF	Evolution en %
Report du résultat net de l'activité d'assurance		-53'517'461	493'836	
Résultat net des placements	6.6	112'096'808	-22'451'051	
Intérêts perçus sur les versem. des assureurs précédents		53'230	81'255	-34.5
Intérêts payés sur les prestations de libre passage		-1'262'405	-1'420'000	-11.1
Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de l'employeur	6.7.1	-191'441	-211'763	-9.6
Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de tiers		116'503	81'036	43.8
Intérêts sur les réserves de contributions de l'employeur	6.7.2	-259'543	-252'385	2.8
Intérêts sur placements hypothécaires auprès d'employeurs		65'267	92'476	-29.4
Intérêts sur placements hypothécaires auprès de tiers		93'375	392'560	-76.2
Résultat des placements sur le marché monétaire	6.6.1	748'050	344'085	117.4
Résultat des Obligations Suisse et étranger en CHF	6.6.2	26'435'092	9'982'453	164.8
Résultat des Oblig. intern. en monnaies étrangères	6.6.3	16'076'824	-887'748	
Résultat des Obligations convertibles		4'003'238	-2'070'920	
Résultat des Actions Suisse	6.6.4	22'068'249	-15'713'964	
Résultat des Actions internationales	6.6.5	25'177'312	-27'924'070	
Résultat des placements alternatifs		3'991'405	-719'182	
Résultat de l'Immobilier Suisse	6.6.6	19'357'810	19'112'755	1.3
Frais de gestion de la fortune	6.6.7	-4'376'158	-3'337'639	31.1
Autres produits		436'472	386'894	12.8
Produits sur prestations fournies		417'910	357'223	17.0
Produits divers		18'562	29'671	-37.4
Autres charges		-429	-3'359	-87.2
Frais d'administration		-14'552'932	-13'924'114	4.5
Frais généraux d'administration		-5'730'889	-5'192'959	10.4
Bureau de révision et experts en prévoyance prof.		-140'604	-117'461	19.7
Autorité de surveillance		-35'530	-19'324	83.9
Frais de marketing et de publicité		-3'346'116	-3'252'708	2.9
Frais de courtiers et d'agents		-5'299'793	-5'341'662	-0.8
Excédent de produits / de charges avant intérêt sur la fortune libre		44'462'458	-35'497'794	
Intérêts fortune libre des œuvres de prévoyance		-208'705	-210'095	-0.7
Excédent de produits / de charges avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		44'253'753	-35'707'889	
Constitution / Dissolution de la rés. de fluct. de valeur	6.3	—	—	
Excédent de produits / de charges		44'253'753	-35'707'889	

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La caisse de pension pro est une fondation de droit privé, conformément aux articles 80 et suivants du CC, à l'art. 331 du CO et à l'art. 48 alinéa 2 de la LPP, dotée d'une personnalité juridique et inscrite au registre du commerce sous le numéro CH-130.7.008.327-1. Elle assure les salariés et les employeurs des sociétés affiliées, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La caisse de pension pro est notamment soumise aux dispositions de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SZ 69. Conformément à l'art. 57 de la LPP, la caisse de pension pro est affiliée au fonds de garantie LPP et lui verse des cotisations, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le fonds de garantie LPP (OFG).

1.3 Actes et règlements

Les actes et règlements suivants régissent les activités de la caisse de pension pro:

Dénomination	Date de la dernière modification	Entrée en vigueur
Acte de fondation	27.09.2012	27.09.2012
Règlement relatif à la composition, l'élection et aux fonctionnements du Conseil de fondation	06.04.2009	01.04.2009
Règlement d'administration de la commission de prévoyance	13.12.2007	01.01.2008
Conditions générales de la Fondation	11.04.2011	11.04.2011
Règlement de prévoyance	14.12.2012	01.01.2013
Règlement concernant l'encouragement à la propriété du logement	17.12.2010	01.01.2011
Règlement concernant les frais	14.12.2012	01.01.2013
Règlement régissant les dispositions techniques	16.12.2011	16.12.2011
Règlement relatif aux placements	14.12.2012	14.12.2012
Règlement de liquidation partielle de la Fondation ou d'œuvres de prévoyance	30.04.2010	01.01.2010

1.4 Organe paritaire de gestion / droits à signature

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation de la caisse de pension pro est composé de six membres (trois représentants/représentantes des salariés et trois des employeurs). Il constitue l'organe de gestion stratégique de la caisse de pension pro. Il exerce au plus haut niveau la direction, la surveillance et le contrôle de la gestion de la caisse de pension pro. Les membres du Conseil de fondation signent collectivement à deux.

La durée du mandat du Conseil de fondation est fixée à cinq ans. Des réélections sont possibles. Au jour de référence, le Conseil de fondation se compose des membres suivants:

Prénom, nom, lieu		Durée du mandat
Peter Hofmann, Genève (Président)	RS	01.06.2005 – 31.12.2014
Thomas Kopp, Lucerne (Vice-président)	RE	01.01.2010 – 31.12.2014
Hubert Gwerder, Muotathal	RS	01.01.2010 – 31.12.2014
Michael Dean Head, Ballwil	RS	01.06.2005 – 31.12.2014
Rainer Hürlimann, Baar	RE	01.06.2005 – 31.12.2014
Hansjörg Wehrli, Coire	RE	01.01.2011 – 31.12.2014

RE = représentant des employeurs

RS = représentant des salariés

1.5 Direction

La gestion est déléguée à Tellco Asset Management SA (administration) et Tellco Pension Services SA (distribution) et confiée à Patrick Bättig, directeur.

Les collaborateurs des entreprises mandatées signent collectivement à deux avec procuration ou faculté d'agir en tant que mandataire commercial.

1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

L'expert agréé en prévoyance professionnelle, conformément à l'art. 53, alinéa 2 de la LPP, est la société Auxor Actuaries SA, située à Gland. Elle vérifie régulièrement la capacité de la caisse de pension pro à satisfaire à tout moment à ses engagements ainsi que la conformité de ses dispositions actuarielles avec la législation.

Organe de révision

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) impose la mise en place d'un organe de révision indépendant qui contrôle chaque année la gestion, la comptabilité et les placements. Le Conseil de fondation a choisi en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2012 la société Ernst & Young AG sise à Bâle.

Autorité de surveillance

La caisse de pension pro est soumise au contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht – ZBSA) qui vérifie notamment la conformité des dispositions réglementaires de la caisse de pension avec les prescriptions légales.

Gestion de la fortune

Basée à Schwyz, la société Tellco Asset Management SA, négociant en valeurs mobilières sous le contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), est gestionnaire de la fortune de la caisse de pension pro.

Etablissement dépositaire

L'établissement dépositaire de la caisse de pension pro est la société Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz.

Marketing et distribution

La société Tellco Pension Services SA, basée à Schwyz, est chargée du marketing et de la distribution des prestations de services de la caisse de pension pro.

Administration et gestion

La société Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz, est chargée de l'administration et de la gestion.

1.7 Entreprises affiliées

Le nombre d'entreprises affiliées a évolué comme suit:

	2012	2011	2010
Situation au 1 ^{er} janvier	6'169	5'739	5'352
Nouvelles entreprises affiliées	982	1'048	954
Contrats d'affiliation résiliés	-730	-618	-567
> dont résiliations consécutives à une cessation d'activité	-96	-80	-78
> dont résiliations consécutives au non-paiement des primes	-160	-134	-100
> dont résiliations consécutives à une faillite ou à une liquidation	-27	-39	-39
> dont résiliations consécutives à un changement d'institution de prévoyance	-87	-46	-25
> dont résiliations sans collaborateurs à assurer	-324	-237	-289
> dont résiliations pour d'autres motifs	-36	-82	-36
Situation au 31 décembre	6'421	6'169	5'739

2 Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assurés actifs

Evolution du nombre d'assurés

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

	2012	2011	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	32'271	27'510	17.3
Entrées	26'709	24'017	11.2
Sorties	-22'562	-18'925	19.2
Départs à la retraite	-203	-172	18.0
Transfert de cas d'invalidité	-71	-138	-48.6
Décès	-20	-21	-4.8
Situation au 31 décembre	36'124	32'271	11.9

Le taux de variation élevé des entrées et des sorties par rapport à l'effectif total est imputable aux fluctuations liées à l'activité des entreprises affiliées à la caisse de pension pro spécialisées dans le placement de personnel.

Ages	Hommes	Femmes	Total
moins de 25 ans	2'960	1'264	4'224
de 25 à 34 ans	7'321	3'207	10'528
de 35 à 44 ans	6'351	2'814	9'165
de 45 à 54 ans	5'664	2'930	8'594
de 55 à 65 ans (64 pour les femmes)	2'324	1'234	3'558
plus de 65 ans (femmes: plus de 64 ans)	38	17	55
Total	24'658	11'466	36'124

Age moyen des assurés	2012	2011
Hommes	38.9	38.8
Femmes	39.7	39.5

2.2 Evolution des cas d'invalidité réassurés en suspens

	2012	2011	2010
Situation au 31 décembre	435	302	234

2.3 Bénéficiaires de rente

	Rentes d'invalidité	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaire	Rentes pour enfant	Total
Situation au 1 ^{er} janvier 2012	773	1'588	602	326	3'289
Nouvelles rentes	270	114	41	139	564
> dont reprises ou découlant de contrats d'assurance	199		1	61	261
Départs à la retraite de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	-30				-30
Réactivation de bénéficiaires de rente d'invalidité	-27				-27
Rentes transmises					0
Echéances de rentes pour enfant				-85	-85
Cas de décès, échéance de rentes-pont	-4	-60	-29		-93
Situation au 31 décembre 2012	982	1'642	614	380	3'618

2.4 Bénéficiaires de rente issus des contrats d'assurance GENERALI et ZURICH Assurances de personnes

	31.12.2012	31.12.2011
Rentes d'invalidité	39	256
Rentes de partenaire	8	7
Total	47	263

La baisse du nombre de bénéficiaires de rentes est liée à la résiliation anticipée du contrat d'assurance de rentes avec GENERALI Assurances de personnes (voir chiffre 5.2).

3 Mise en œuvre du but de la Caisse

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les œuvres de prévoyance disposent d'un ou de plusieurs plans de prévoyance individuels définis selon la LPP en primauté de cotisations. Les prestations de risque sont définies en fonction de l'avoir de vieillesse projeté ou en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans coordination).

3.2 Financement, affectation des cotisations

Les cotisations servant à financer les plans de prévoyance sont définies en pourcentage du salaire assuré ou en pourcentage des coûts effectifs. Les primes de risque sont déterminées selon le tarif de réassurance du risque.

Les contributions aux coûts du risque et aux frais administratifs financent les primes d'assurance, les cotisations au Fonds de garantie, la provision pour le taux de conversion, le fonds de compensation du renchérissement et les frais administratifs. L'employeur prend en charge au minimum 50 % du total des cotisations.

Recettes (cotisations)	2012 CHF 1'000	2011 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations des salariés	90'277	85'078	6.1
Cotisations des employeurs	103'332	98'153	5.3
Du croire sur comptes de prime	-540	-255	111.8
Total des recettes	193'069	182'976	5.5
Charges (affectation)			
Bonifications de vieillesse	140'138	130'037	7.8
Primes d'assurance	32'449	29'715	9.2
Cotisations au fonds de garantie	817	753	8.5
Constitution d'une provision pour le taux de conversion	2'746	3'075	-10.7
Constitution d'un fonds de compensation du renchérissement	1'840	1'680	9.5
Frais d'administration	14'553	13'924	4.5
Total des charges	192'543	179'184	7.5
Solde	526	3'792	-86.1

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité

4.1 Confirmation concernant la comptabilisation selon Swiss GAAP RPC 26

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), modifiée dans le cadre de la 1^{ère} révision de la LPP du 1^{er} avril 2004, les institutions de prévoyance doivent depuis le 1^{er} janvier 2005 obligatoirement présenter leurs comptes selon les prescriptions Swiss GAAP RPC 26. Les présents comptes annuels 2012 respectent à la fois les exigences formelles en matière de structure du bilan, du compte d'exploitation et des annexes, et les exigences matérielles.

4.2 Principes comptables et principes d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont exécutés conformément aux dispositions du CO et de la LPP, ainsi que des ordonnances s'y rapportant (en particulier l'OPP2 et Swiss GAAP RPC 26).

Les titres et les monnaies sont évalués aux cours du marché. L'évaluation des obligations de caisse, des hypothèques et des prêts s'effectue à la valeur nominale. Les placements directs en immeubles sont évalués à la valeur du marché. Les biens immobiliers sont évalués annuellement au moyen de la méthode DCF (Discounted Cash Flow), et dans des cas exceptionnels à la valeur d'acquisition diminuée le cas échéant de corrections de valeur.

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et d'établissement des comptes

Par rapport aux comptes annuels de 2011, il n'y a pas eu de modification des principes relatifs à l'évaluation, la comptabilisation et l'établissement des comptes, à l'exception du point suivant:

Le taux d'intérêt technique s'appliquant au calcul de la réserve mathématique des bénéficiaires de rente et de la provision pour garantie du taux de conversion a été abaissé de 3.5 % à 2.5 % au 31 décembre 2012 (cf. chiffre 5.9).

5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture

5.1 Type de couverture du risque, réassurance

La caisse de pension pro est une caisse de pension semi-autonome. Les risques invalidité et décès sont réassurés par La Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les provisions constituées par La Mobilière pour les cas de prestations définitifs sont cédées à la caisse de pension pro et les cas de prestations sont gérés par la caisse de pension pro. A compter du 1^{er} janvier 2010, il a été conclu avec La Mobilière un contrat prévoyant des primes nettes.

Les participations aux excédents issues de contrats d'assurance, de CHF 13'431'000, sont inscrites à l'actif du bilan de la Fondation et ont été utilisées conformément au Règlement de prévoyance, chiffre 3.30.1 lettre a, pour la réduction du découvert au sens de l'art. 44 OPP2. Aucune utilisation n'en a donc été faite au profit d'un employeur ou pour des réductions de contributions.

Un montant de participation aux excédents de CHF 8'879'000 provient du décompte final du contrat d'assurance avec La Mobilière, résilié au 31 décembre 2009 (cf. chiffre 5.6.4).

5.2 Explications relatives aux actifs et passifs des contrats d'assurance

A la date du bilan, les contrats d'assurance disposaient des avoirs et engagements suivants:

Actifs issus de contrats d'assurance	2012 CHF 1'000	2011 CHF 1'000	Evolution en %
Comptes de prime	1'367	10'124	-86.5
Réserves pour sinistres tardifs	-	6'150	-100.0
Actifs issus du contrat d'assurance GENERALI	5'127	44'710	-88.5
Actifs issus du contrat d'assurance ZURICH	572	127	350.4
Total des actifs issus de contrats d'assurance	7'066	61'111	-88.4
Passifs issus de contrats d'assurance			
Prestations d'assurance non encore réglées	1'869	283	560.4
Passifs issus du contrat d'assurance GENERALI	5'127	44'710	-88.5
Passifs issus du contrat d'assurance ZURICH	572	127	350.4
Total des passifs issus de contrats d'assurance	7'568	45'120	-83.2

Les actifs et passifs issus du contrat d'assurance GENERALI représentent les réserves mathématiques et avoirs de vieillesse des rentiers provenant de la GENERALI Fondation LPP (caisse de pension pro) qui sont entièrement réassurés auprès de GENERALI Assurances de personnes SA (GAP).

Le contrat d'assurance de rentes GENERALI Assurances de personnes pour les rentes de vieillesse et de concubins a été résilié prématurément au 1^{er} janvier 2011. Depuis novembre 2011, les rentes d'invalidité ont été transférées en plusieurs parties à la caisse de pension pro. En 2012, CHF 36.7 Mio du produit des prestations d'assurances sont imputables à la résiliation de ce contrat.

GAP garantit, dans le cadre d'une solution consensuelle, un financement intégral solide des prestations sur la base CFA 2000, taux d'intérêt technique à 2.75 %, valeur des rentes viagères en cours de versement augmentée de 5 %. Ces prestations sont supérieures à la valeur de rachat contractuelle.

Les réserves pour sinistres tardifs sont gérées auprès de La Mobilière sous forme de fonds de couverture des sinistres tardifs (cf. chiffre 5.6.4).

5.3 Evolution et rémunération des capitaux d'épargne

Le tableau suivant présente l'évolution des capitaux d'épargne des assurés:

	2012 CHF 1'000	2011 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	1'255'911	1'155'650	8.7
Bonifications de vieillesse	140'138	130'037	7.8
Bonifications de vieillesse exonérées de primes	5'041	3'993	26.2
Rachats et versements uniques	11'187	9'940	12.5
Apports de libre passage	125'647	158'481	-20.7
Apports de libre passage de GENERALI	14'142	9'825	43.9
Versements sur fortune libre et réserves de contributions de l'employeur	252	358	-29.6
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	3'610	2'204	63.8
Prestations de libre passage/Résiliations de contrats	-176'827	-175'213	0.9
Réduction par suite de liquidation partielle	-1'101	-719	53.1
Prestations en capital à la retraite	-24'610	-19'306	27.5
Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (départs à la retraite)	-20'519	-23'745	-13.6
Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès)	-2'404	-3'674	-34.6
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-11'167	-9'117	22.5
Rémunération du capital d'épargne	17'959	17'120	4.9
Divers	73	77	-5.2
Situation au 31 décembre	1'337'332	1'255'911	6.5
Nombre de comptes d'épargne d'assurés actifs	32'166	28'432	13.1
Nombre de comptes d'épargne d'assurés invalides et bénéficiaires de rente d'invalidité	1'191	935	27.4

Au cours de l'année 2012, les capitaux d'épargne ont été rémunérés provisoirement au taux de 1.5 %. Lors de sa séance du 14 décembre 2012, le Conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt définitif à 1.5 % conformément au Règlement régissant les dispositions techniques, attendu que le taux de couverture anticipé au 31 décembre 2012 était supérieur à 97.5 %.

La rémunération des avoirs de vieillesse LPP au sein du compte-témoin s'est effectuée au taux minimum LPP de 1.5 %.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes-témoin)

La caisse de pension pro gère les avoirs de vieillesse prévus par la loi en vertu des dispositions de la LPP en tant que comptes-témoin. L'exécution des prestations minimales prescrites par la LPP est ainsi garantie dans tous les cas. Les avoirs de vieillesse selon la LPP sont compris dans les positions ci-dessous:

	31.12.2012 CHF 1'000	31.12.2011 CHF 1'000	Evolution en %
Capitaux d'épargne	848'130	781'008	8.6
Passifs issus de contrats d'assurance	1'591	15'089	-89.5
	849'721	796'097	6.7

5.5 Evolution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rente

Depuis le 31 décembre 2012, la caisse de pension pro inscrit ses engagements de rente au bilan en utilisant les bases techniques LPP 2010, avec un taux d'intérêt technique de 2.5 %. Afin de tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie et d'anticiper la modification des bases, la réserve mathématique des bénéficiaires de rente comporte une provision pour longévité de 1.0 %. Précédemment, depuis le 1^{er} janvier 2011, l'inscription au bilan reposait sur les bases techniques LPP 2010, avec un taux d'intérêt technique de 3.5 %. Le changement de taux d'intérêt technique a occasionné des charges exceptionnelles d'environ CHF 36.8 Mio.

	Annexe chiffre	2012 CHF 1'000	2011 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier		489'331	375'056	30.5
Reprise d'effectifs de rentiers		1'094	9'903	-89.0
Prestations d'assurance	5.2	35'375	102'571	-65.5
Cession d'effectifs de rentiers		–	-4	-100.0
Transfert à partir du capital d'épargne (départs à la retraite)		20'519	23'746	-13.6
Transfert à partir du capital d'épargne (décès)		2'404	3'674	-34.6
Prestations en capital		-3'200	-5'502	-41.8
Versements de rentes		-41'867	-38'786	7.9
Exonération de primes sur bonifications de vieillesse		-3'351	-2'616	28.1
A partir du fonds de compensation du renchérissement		14	–	–
A partir de la provision pour le taux de conversion		1'862	2'205	-15.6
Constitution (évaluation ordinaire)		18'209	19'084	-4.6
Constitution (en raison de la baisse du taux d'intérêt technique)		36'836	–	–
Situation au 31 décembre		557'226	489'331	13.9

5.6 Composition, évolution et explications des provisions techniques

	Annexe chiffre	31.12.2012 CHF 1'000	31.12.2011 CHF 1'000	Evolution en %
Provisions techniques				
Provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	1'323	1'406	-5.9
Provision pour la prestation de sortie minimale selon LPP	5.6.2	670	660	1.5
Provision pour le taux de conversion	5.6.3	19'870	8'783	126.2
Réserve pour sinistres tardifs des réassureurs	5.6.4	–	6'150	-100.0
Fonds de compensation du renchérissement	5.6.5	11'051	8'188	35.0
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.6	1'752	1'752	0.0
Total des provisions techniques		34'666	26'939	28.7
Evolution des provisions techniques				
Situation au 1 ^{er} janvier		26'939	36'507	-26.2
Prélèvement sur provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	-83	-104	-20.2
Affectation à la provision pour prestation de sortie minimale LPP	5.6.2	10	328	-97.0
Provision pour garantie du taux de conversion				
> Affectation ordinaire	5.6.3	2'746	3'075	-10.7
> Affectation suite à la baisse du taux d'intérêt technique	5.6.3	10'202	–	
> Apport pour reprise d'effectifs de rentiers		–	60	-100.0
> Pertes à la retraite	5.6.3	-1'861	-2'206	-15.6
Dissolution des réserves pour sinistres tardifs du réassureur	5.6.4	-6'150	-13'660	-55.0
Fonds de compensation du renchérissement				
> Affectation ordinaire	5.6.5	1'840	1'680	9.5
> Affectation de l'apport GENERALI	5.6.5	1'037	1'344	-22.8
> Prélèvement sur fonds de compensation du renchérissement	5.6.5	-14	–	
Prélèvement d'autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.6	–	-85	-100.0
Situation au 31 décembre		34'666	26'939	28.7

Les provisions et réserves inscrites au bilan se fondent sur le «Règlement régissant les dispositions techniques», élaboré par le Conseil de fondation de la caisse de pension pro, avec la participation de l'expert en caisse de pension.

5.6.1 Provisions selon l'art. 17 de la LFLP

Ces provisions représentent la différence entre la prestation légale de libre passage et le capital d'épargne accumulé. Elles sont constituées par une seule affiliation (cpne) qui prévoit un financement asymétrique des bonifications de vieillesse (cotisations constantes et échelle d'épargne croissante).

5.6.2 Provisions pour la prestation de sortie minimale selon LPP

Par suite de la réduction de la rémunération des capitaux d'épargne selon le principe d'imputation, les capitaux d'épargne de 4'385 personnes assurées se situent en dessous du niveau de leur prestation de sortie du 31 décembre 2012. Etant donné qu'elles auraient droit en cas de sortie ou si un cas de prestation survenait à la prestation la plus élevée des deux, une provision a été constituée pour la différence.

5.6.3 Provisions pour le taux de conversion

L'objectif de la caisse de pension pro consiste à garantir le mieux possible sur le long terme le taux de conversion légal des rentes sur l'ensemble du capital d'épargne des assurés actifs. Afin d'y parvenir, la caisse de pension pro constitue une provision représentant la différence entre les taux de conversion légal et technique. Le montant de la provision est calculé par l'expert en caisse de pension.

La baisse du taux d'intérêt technique de 3.5 % à 2.5 % a nécessité une réévaluation des provisions, les différences entre les taux de conversion légal et technique augmentant en conséquence. Ce changement a occasionné des charges exceptionnelles d'environ CHF 10.2 Mio.

5.6.4 Réserves pour sinistres tardifs du réassureur

Les primes de risque du réassureur sont calculées de manière à financer les cas d'invalidité et de décès de l'exercice en cours. En matière d'invalidité, plusieurs années peuvent néanmoins s'écouler entre l'apparition de l'événement actuariel et son règlement définitif. Des provisions doivent alors être constituées pour le traitement ultérieur de ces cas. Le contrat d'assurance a été résilié au 31 décembre 2009. Le décompte définitif de la réserve pour sinistres tardifs sera établi après le décompte de tous les cas de sinistre.

Le premier décompte final a été effectué en 2012 par La Mobilière. La participation aux excédents s'est élevée à CHF 8'879'000 (cf. chiffre 5.1). Les sinistres en suspens seront pris en compte dans le prochain décompte final.

5.6.5 Fonds de compensation du renchérissement

Les rentes minimales légales de survivant et d'invalidité dont la durée de versement a dépassé trois ans doivent être adaptées à l'évolution des prix jusqu'à l'âge de la retraite AVS, selon décision du Conseil fédéral. Le fonds de compensation du renchérissement a été créé à cette fin. L'affectation représente 0.2 % des salaires coordonnés selon la LPP, soit CHF 1'840'000. Les rentes de survivant et d'invalidité ne devant pas être adaptées à l'évolution des prix ainsi que les rentes de vieillesse sont quant à elles adaptées à l'évolution des prix en fonction des possibilités financières de la caisse de pension pro.

CHF 1'037'000 ont été affectés au fonds de compensation du renchérissement par suite de la résiliation du contrat d'assurance de rentes avec GENERALI.

5.6.6 Autres réserves pour sinistres tardifs

Correspond au risque de sinistres tardifs d'une nouvelle affiliation enregistrée au cours de l'année 2009.

5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a mené une expertise actuarielle au 31 décembre 2012. Selon les constatations qu'il a effectuées, il atteste que:

- la Fondation présente au 31 décembre 2012 un découvert technique de CHF 38.9 Mio et qu'elle n'offre pas la garantie intégrale qu'elle soit en mesure de faire face à ses engagements techniques. La Fondation ne dispose pas de réserves pour couvrir les risques financiers;
- les dispositions de l'art. 41 a, al. 2, OPP2 sont respectées. L'expert atteste en particulier que les mesures visant à résorber le découvert sont proportionnées, conformes au taux de découvert et incorporées à un concept global équilibré et qu'elles permettent de résorber le découvert dans un délai raisonnable;
- les dispositions réglementaires concernant les prestations et leur financement sont conformes aux prescriptions légales;
- les promesses de prestations sont garanties par des capitaux de prévoyance, des provisions techniques, des cotisations ainsi que les revenus de la fortune anticipés. Le rapport du rendement indispensable (1.86 %) au rendement anticipé indique une marge positive pour la Fondation.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les engagements de la caisse de pension pro ont été calculés selon les principes et les directives techniques pour les experts en caisse de pension de l'Association Suisse des Actuaires et de la Chambre suisse des actuaires-conseils.

5.9 Modification des bases techniques et des hypothèses

Les bases techniques ainsi que les hypothèses retenues pour les comptes annuels 2011 et 2012 sont identiques, à l'exception du point suivant:

Le taux d'intérêt technique a été abaissé de 3.5 % à 2.5 % au 31 décembre 2012. Cette baisse a occasionné les charges exceptionnelles suivantes:

Affectation capital de couverture bénéficiaires de rente	CHF 38'836'000
Affectation provision pour garantie du taux de conversion	CHF 10'202'000
Total	CHF 47'038'000

5.10 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP2

Le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP2 résulte du rapport entre le capital de prévoyance disponible et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (provisions actuarielles incluses).

Bilan actuariel

	31.12.2012 CHF 1'000	31.12.2011 CHF 1'000	Evolution en %
Fortune de prévoyance disponible			
Actifs du bilan	2'037'555	1'858'270	9.6
Engagements du bilan	-87'325	-73'661	18.5
Compte de régularisation du passif	-16'550	-14'515	14.0
Réserves de contributions de l'employeur	-19'008	-18'389	3.4
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	-3'000	-3'000	0.0
Fortune libre des œuvres de prévoyance	-13'779	-14'557	-5.3
Fortune de prévoyance disponible totale	1'897'893	1'734'148	9.4
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capitaux d'épargne	1'337'332	1'255'911	6.5
Réserve mathématique des bénéficiaires de rente	557'226	489'331	13.9
Passifs issus de contrats d'assurance	7'568	45'120	-83.2
Provisions techniques	34'666	26'939	28.7
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'936'792	1'817'301	6.6
Sur-couverture / découvert actuariel	-38'899	-83'153	-53.2
Taux de couverture de la Fondation (= taux de couverture minimal des œuvres de prévoyance)	98.0%	95.4 %	
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	98.9%	96.4%	

6 Explications relatives aux placements et au résultat net

Rétrospective

Malgré la crise européenne de l'endettement, le repli de la croissance, les affrontements politiques et le taux élevé de chômage de bien des pays européens, de nombreuses catégories de placement ont vu leur rendement progresser en 2012. La valeur du marché suisse des actions (SPI) a ainsi grimpé de près de 18 % et le MSCI World Index en CHF, de plus de 13 %. La politique monétaire, toujours expansionniste, de nombreuses banques centrales a eu un impact positif sur la performance des obligations également. Le Swiss Bond Index s'est apprécié de 4.2 % et l'indice des Obligations internationales, de 7.7 %.

Les mesures instaurées par la Banque centrale européenne et la Fed (LTRO, QE3, achats d'obligations de pays européens ébranlés par la crise, etc.), ainsi que l'extension du Fonds européen de stabilité financière par la création du Mécanisme européen de stabilité (MES) ont contribué à une stabilisation de la quasi-totalité des marchés.

L'évolution réjouissante des chiffres-clés (résultats positifs des entreprises et amélioration des pronostics conjoncturels) a été à l'origine d'une reprise dynamique des marchés d'actions au 1^{er} trimestre. Concernant les obligations, on a pu notamment observer une baisse des primes de risque des pays surendettés, la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne et l'Italie. La nouvelle aggravation de la crise de la dette par rapport à l'année précédente a constitué un important facteur d'incertitude, et le demeure. La faillite de la Grèce ainsi que les difficultés croissantes de l'Espagne sur le plan financier (aide financière massive de la Banque centrale européenne aux banques fragilisées) ont déclenché un mouvement de ventes massives d'une ampleur inattendue sur les marchés d'actions au 2^{ème} trimestre. Sur les marchés obligataires, les taux des pays du cœur de l'Europe ont atteint de nouveaux plus bas historiques. En Suisse et en Allemagne, des taux négatifs ont même pu être observés sur le court terme. L'aggravation de la crise de la dette en Europe a également fait émerger des craintes quant à la robustesse de l'économie mondiale. Les tout derniers indicateurs conjoncturels semblent en effet annoncer un ralentissement de la croissance économique dans de nombreux pays émergents, de même que dans les pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine).

Pour la première fois depuis 2007, le marché américain de l'immobilier affiche une tendance à la reprise. Néanmoins, l'heure n'est pas à l'optimisme béat. Les décisions de politique fiscale à l'ordre du jour en vue de l'assainissement de la dette publique américaine et de la réduction du déficit annuel ont un impact négatif sur l'environnement macroéconomique et le marché américain des capitaux. Malgré cette conjoncture et la forte volatilité, la plupart des indices d'action et des marchés des capitaux ont de nouveau progressé au 3^{ème} et au 4^{ème} trimestres. Cette hausse des cours a été favorisée par la politique monétaire expansionniste énergique pratiquée par les banques centrales (3^{ème} tour d'assouplissement quantitatif de la Réserve fédérale, mesures de la Bank of Japan, Fonds européen de stabilité monétaire). Sur les marchés obligataires, les mesures monétaristes ont entraîné une réduction des primes de risque.

Performance

Le rendement net des placements de la caisse de pension pro s'est élevé à 6.6 % l'an dernier, soit une sous-performance de 1 % environ par rapport à l'indice de référence Pictet-25 (2000). Cette sous-performance s'explique par la forte sous-pondération des obligations. L'indice de référence comporte 75 % d'obligations. La stratégie de placement de la caisse de pension pro prévoit quant à elle une quote-part de 30 %. Cette sous-pondération a contribué négativement – à hauteur de 2.4 % – à notre rendement par rapport à celui de l'indice de référence. Avec 6.7 % pour les Obligations Suisse et 8.4 % pour les Obligations internationales, les portefeuilles obligataires ont enregistré des performances supérieures d'environ 2.5 %, resp. 0.6 %, aux indices de référence correspondants.

Le rendement net d'«Immobilier Suisse» a été de 4 %. Le relèvement (de 25 % à 29 % du total des actifs) de la catégorie de placement «Immobilier Suisse» n'a progressé que lentement, l'offre d'immeubles d'habitation de qualité étant tout simplement inexistante. Les investissements se sont donc limités aux projets de constructions nouvelles. Orientés sur le long terme et ne générant pas encore de revenus, ces nouveaux investissements ont encore fait baisser la performance.

L'étude d'Asset and Liability Management a été commandée fin 2012. Elle confirme le bien-fondé de la stratégie de placement définie fin 2011 par le Conseil de fondation. Avec une allocation des actifs inchangée, le rendement escompté a baissé à 3.6 %, du fait notamment que les rendements anticipés pour les placements à revenus fixes ont dû, une nouvelle fois, être revus à la baisse.

Perspectives

Début 2013, les taux du marché des capitaux ont fortement augmenté en Suisse. En janvier, le Swiss Bond Index était déjà en repli de 1 %. Toutefois, les pertes de cours des Obligations CHF ont été largement compensées par le véritable feu d'artifice des cours observé sur les marchés d'actions (Swiss Performance Index: +15 %; S&P 500 en CHF: 14 %; situation au 26 mars 2013). Le fait que la crise de la dette perdure et qu'entre-temps, les indices boursiers aient fortement progressé n'ébranle pas notre position prudemment optimiste. Nos placements sont largement diversifiés, bénéficient d'une assise solide et d'une haute stabilité.

6.1 Organisation de l'activité de placements, Règlement relatif aux placements

Le Règlement relatif aux placements date du 14.12.2012. La gestion de fortune, à l'exception de l'immobilier, est assumée par Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz. L'établissement dépositaire des placements en titres est Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz. Tellco Immobilière SA, basée à Schwyz, est chargée de la gestion du portefeuille et de la gestion des produits immobiliers.

La société Tellco Asset Management SA a déclaré par convention du 25 octobre 2007 n'avoir accepté aucun avantage financier dans l'exercice de la gestion patrimoniale depuis septembre 2006 et s'est engagée à l'avenir à transmettre de sa propre initiative d'éventuels avantages financiers à la caisse de pension pro. En 2012, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

La société Tellco Immobilière SA s'est engagée par signature du contrat de fourniture de services à transmettre de sa propre initiative à la caisse de pension pro tout avantage financier pouvant lui être accordé ainsi qu'à ses collaborateurs par des tiers, dans le cadre de l'activité faisant l'objet du contrat de fourniture de services. En 2012, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

6.2 Utilisation des extensions avec interprétation concluante de l'art. 50 al. 4 OPP2

Il n'a été pris en compte aucune extension.

6.3 Valeur-cible et calcul des réserves de fluctuation

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée ou dissoute afin de compenser les variations à court terme de la valeur des placements financiers. Sa valeur-cible est calculée selon les hypothèses fondées sur le risque encouru sur les placements contenues dans l'étude de congruence actif/passif effectuée périodiquement.

	31.12.2012 CHF 1'000	31.12.2011 CHF 1'000	Evolution en %
Valeur-cible de la réserve de fluctuation	253'000	224'000	12.9
Valeur-cible en % de la fortune	12.5 %	12.5 %	
Réserve de fluctuation de valeur disponible	–	–	
Déficit de réserve	253'000	224'000	12.9

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2012			31.12.2011		
	CHF 1'000	en %	Stratégie en %	CHF 1'000	en %	Stratégie en %
Marché monétaire	155'932	7.8	0 - 10	132'065	7.5	0 - 10
Prêts et hypothèques	829	–	0 - 2	8'879	0.5	0 - 2
Obligations Suisse et étranger en CHF	398'586	19.9	0 - 40	405'790	23.0	25 - 45
Obligations internationales en monnaies étrangères	197'303	9.9	0 - 20	191'812	10.9	9 - 14
Obligations convertibles	82'338	4.1	0 - 8	50'222	2.8	0 - 8
Actions Suisse	161'340	8.1	0 - 20	127'904	7.2	4 - 13
Actions internationales	277'561	13.9	0 - 20	288'242	16.3	10 - 20
Placements alternatifs	198'730	9.9	0 - 15	110'957	6.3	0 - 6
Immobilier Suisse	526'491	26.3	20 - 35	448'783	25.4	20 - 30
Total intermédiaire	1'999'110	100.0		1'764'654	100.0	
Créances contre employeurs	24'777			27'201		
Autres créances suisses	4'027			745		
Actifs transitoires	2'575			4'559		
Actifs des contrats d'assurance	7'066			61'111		
Total des actifs	2'037'555			1'858'270		

Répartition des placements alternatifs

	Collectifs CHF 1'000	Directs CHF 1'000	31.12.2012 CHF 1'000	31.12.2011 CHF 1'000
Hedge Funds	113'453		113'453	67'396
Insurance-Linked Securities	58'187		58'187	29'281
Private Equities	19'702		19'702	15'779
Placements en infrastructures	5'147		5'147	–
Opérations de couverture sur devises		2'241	2'241	-1'499
Total	196'489	2'241	198'730	110'957

6.4.1 Marché monétaire

Le poste Marché monétaire contient des avoirs en compte auprès de banques et de négociants en valeurs mobilières, des avoirs à terme auprès de banques et des parts de fonds du marché monétaire.

6.4.2 Obligations

L'hypothèse d'une hausse des taux d'intérêt nous a conduits à réduire la quote-part des obligations de 33.9 % à 29.8 %. Cette position est restée stable en valeur à CHF 584 Mio.

6.4.3 Obligations convertibles

Le volume des obligations convertibles a augmenté de CHF 32 Mio, passant à CHF 82 Mio (soit une quote-part de 4.1 %).

6.4.4 Actions

La quote-part Actions a varié entre 20.2 % et 23.7 % au cours de l'exercice sous revue. Le volume est resté stable par rapport à l'exercice précédent, la quote-part a baissé à 20.9 %.

6.4.5 Immobilier Suisse

Le portefeuille immobilier a été augmenté de CHF 78 Mio durant l'exercice sous revue, pour atteindre une quote-part de 26.3 %. Dans ce portefeuille, CHF 359 Mio sont investis en parts du groupe d'investissement «Immobilier Suisse» de Telco Fondation de placement.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les postes d'instruments dérivés suivants étaient ouverts au 31.12.2012:

	Valeur du marché 31.12.2012 en CHF 1'000	Volume de contrats en CHF 1'000	Accroissement des engagements en CHF 1'000	Réduction des engagements en CHF 1'000
Contrats à terme sur devises EUR, USD, AUD, GBP				
> Valeur de rachat positive	2'355	181'640		181'640
> Valeur de rachat négative	-58	6'957		6'957
Total Contrats à terme sur devises	2'297	188'597	–	188'597
Dérivés d'Actions internationales				
> Valeur de rachat positive	170	7'019	1'162	5'857
> Valeur de rachat négative	-71	3'556	2'335	1'221
Total Dérivés sur Actions internationales	99	10'575	3'497	7'078

Les contrats à terme sur devises sont couverts par des investissements existants.

Concernant les produits dérivés d'Actions internationales, il s'agit d'options cotées en Bourse. Les engagements sont couverts par des placements du marché monétaire, resp. par des placements en valeurs mobilières.

6.6 Explications relatives au résultat net des placements de capitaux

Les différents éléments composant le résultat net des placements figurent dans le compte de résultat. Vous en trouverez ci-après les postes principaux.

6.6.1 Résultat du segment Marché monétaire

Le rendement net des placements sur le marché monétaire se compose comme suit:

	2012 CHF 1'000	2011 CHF 1'000
Intérêts perçus sur les placements sur le marché monétaire	812	56
Performance des devises issue des placements sur le marché monétaire	-64	288
Résultat du segment Marché monétaire	748	344

6.6.2 Résultat du segment Obligations Suisse et étranger en CHF

Le rendement net des Obligations Suisse et étranger en CHF se compose comme suit:

	2012 CHF 1'000	2011 CHF 1'000
Intérêts	94	42
Variation de cours	2'360	483
Résultat des placements de Telco Fondation de placement	23'981	9'458
Résultat du segment Obligations Suisse et étranger en CHF	26'435	9'983

6.6.3 Résultat du segment Obligations internationales en monnaies étrangères

Le rendement net des Obligations internationales en monnaies étrangères se compose comme suit:

	2012 CHF 1'000	2011 CHF 1'000
Intérêts	2'405	1'066
Variation de cours	533	-2'230
Résultat des placements de Telco Fondation de placement	13'138	276
Résultat du segment Obligations internationales en monnaies étrangères	16'076	-888

6.6.4 Résultat du segment Actions Suisse

Le rendement net des Actions Suisse se compose comme suit:

	2012 CHF 1'000	2011 CHF 1'000
Variation de cours	11	-1'113
Résultat des placements de Telco Fondation de placement	22'057	-14'601
Résultat du segment Actions Suisse	22'068	-15'714

6.6.5 Résultat du segment Actions internationales

Le rendement net des Actions internationales se compose comme suit:

	2012 CHF 1'000	2011 CHF 1'000
Variation de cours	2'420	-1'547
Résultat des placements de Telco Fondation de placement	22'757	-26'377
Résultat du segment Actions internationales	25'177	-27'924

6.6.6 Résultat du segment Immobilier Suisse

Le rendement des immeubles se compose comme suit:

	2012 CHF 1'000	2011 CHF 1'000
Loyers	5'959	5'436
Entretien	-919	-919
Fluctuation de valeur des placements directs	-1'022	-596
Evolution des impôts latents sur les gains immobiliers	–	830
Gains sur vente de placements directs	33	211
Résultat des placements indirects	150	-158
Résultat des placements de Telco Fondation de placement	15'157	14'309
Résultat du segment Immobilier	19'358	19'113

6.6.7 Etat des frais de placement

	2012	
	en % des placements	CHF 1'000
Frais de gestion de la fortune conformément au compte de résultat	0.23%	4'376
TER des placements collectifs transparents	0.55%	8'173

Placements collectifs non transparents – Volumes au 31 décembre 2012

Nom du produit	Prestataire	ISIN	Parts	Valeur du marché CHF 1'000
BlackRock Infrastructure 2012	BlackRock	n/a	1'949'272	1'673
DB Cert Quantica Managed Futures	Deutsche Bank	DE000DB2KXM5	16'000	1'834
EFG Financial Products Tracker Cert.	EFG Financial Products	CH0109098563	2'500	2'430
GAM FCM Cat Bond Fund USD	GAM Holding	VGG3727T1545	73'307	7'990
Twelve Capital ILS SPC -C01-	Twelve Capital	KYG471371073	262'555	26'750
IP Renminbi Credit Fund	Income Partners	KYG493711264	39'196	4'083
LGT Guernsey ILS Plus Fund	LGT Capital Management	GG00B2918D60	18	12'623
Partners Group Private Equity Performance Holding Certificate (P3)	Commerzbank	DE000A1EV899	9'300	17'077
PCAM Blue Chip Ltd Class E	Prime Capital	KYG411361218	9'845	10'230
PG Listed Investments SICAV	Partners Group	LU0196152606	21'300	2'625
PG Listed Infrastructure I-T	Partners Group	LU0263854829	13'100	2'110
PG Global Infrastructure 2012	Partners Group	n/a	1'130'876	1'364
Solidum Recovery Fund 2RI	Solidum	n/a	98	833
Swiss Re Sector V A 2 Reg S	Swiss Re Capital Markets	USG7966TAB29	10'000'000	9'991
Total				101'613

6.7 Explications concernant les placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

6.7.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2012, le total des créances de comptes de prime contre les entreprises affiliées s'élevait à CHF 26'172'000 (2'559 employeurs). En outre, le du croire des créances douteuses se monte à environ CHF 1'395'000. Les soldes à la charge des employeurs ont été incrémentés à un taux de 6 %, contre 1.5 % pour les soldes au crédit des employeurs. Cette comptabilisation a entraîné le paiement d'intérêts pour un montant de CHF 191'000. Ces créances en compte courant ne sont pas considérées comme étant un placement auprès de l'employeur.

Le poste Placements hypothécaires auprès d'employeurs d'un montant de CHF 829'000 correspond à un crédit hypothécaire en Allemagne avec mise en gage (avec niveau d'endettement faible) et à un crédit hypothécaire en Suisse.

6.7.2 Explications relatives aux réserves de contributions des employeurs

Outre les engagements de compte de prime envers les entreprises affiliées CHF 12'617'000 au 31 décembre 2012, on compte les réserves de contributions de 321 employeurs. L'évolution de ces réserves se présente comme suit:

	2012 CHF 1'000	2011 CHF 1'000
Situation au 1 ^{er} janvier	18'389	16'758
Dépôts	3'117	4'574
Versements	-765	-1'329
Utilisation pour le versement des cotisations des employeurs	-1'983	-1'835
Utilisation pour attribution au capital d'épargne	-10	-31
Intérêts 1.5 %	260	252
Situation au 31 décembre	19'008	18'389

7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Ventilation des cotisations

	2012 CHF 1'000	2011 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations d'épargne	135'442	125'661	7.8
Cotisations de risque	45'656	45'912	-0.6
Contributions aux frais administratifs	5'824	5'309	9.7
Cotisations unitaires	6'687	6'348	5.3
Total Cotisations	193'609	183'230	5.7

8 Directives de l'autorité de surveillance

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (ZBSA) a donné décharge du compte d'exploitation de 2011 le 1^{er} février 2013, sans émettre de réserve.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au cours de ses séances de l'année 2012, le Conseil de fondation a examiné la question du découvert. Les avoirs de vieillesse ont été rémunérés provisoirement au taux de 1.5 %. Lors de sa séance du 14 décembre 2012, le Conseil de fondation a décidé de laisser le taux d'intérêt définitif à 1.5 %, attendu que le taux de couverture prévisionnel était supérieur à 97.5 %. Cette décision est conforme au Règlement régissant les dispositions techniques.

Au cours de cette même séance, le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux technique de 3.5 % précédemment à 2.5 % au 31 décembre 2012. Cette baisse occasionne des charges exceptionnelles de provisionnement d'environ CHF 47.0 Mio (cf. chiffre 5.9). En l'absence de baisse du taux d'intérêt technique, le taux de couverture au 31 décembre 2012 serait de 100.4 %.

Fin février 2013, il se situait à 99.9 %.

Pour 2013, le taux d'intérêt provisoire a été fixé au taux minimum LPP, soit 1.5 %.

9.2 Mise en gage d'actifs

Des placements du marché monétaire d'un volume de CHF 131.5 Mio sont mis en gage auprès d'UBS SA à hauteur des exigences de marge pour opérations sur devises. Un avoir de compte de CHF 1.5 Mio est bloqué dans le cadre d'une promesse de paiement irrévocable en relation avec l'achat d'un immeuble.

Des avoirs de compte d'un volume de CHF 10.0 Mio sont mis en gage auprès de Credit Suisse à hauteur des exigences de marge pour opérations sur devises.

9.3 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire en rapport avec la situation financière n'est en suspens.

9.4 Engagements éventuels à l'égard de tiers

Etat au 31 décembre 2012: CHF 620'000

10 Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan

Aucun événement important nécessitant une correction des comptes annuels 2012 n'a eu lieu postérieurement à la date du bilan.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de la
caisse de pension pro, Schwyz

Bâle, le 18 avril 2013

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la caisse de pension pro, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- > si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- > si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- > si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- > si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- > si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- > si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- > si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 38'899'208 et un taux de couverture de 98 %. Les mesures prises par le Conseil de fondation sous sa propre responsabilité, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert ainsi qu'au sujet des placements et de l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. En vertu de l'art. 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons

- > que le Conseil de fondation assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous chiffres 1 et 6;
- > que le Conseil de fondation respecte les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;

- > que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- > que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- > que les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en oeuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- > que le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et qu'il nous a en outre confirmé poursuivre sa surveillance et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés. Ernst & Young SA

Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Sandra Hensler Kälin
Expert-réviseur agréé

Impressum

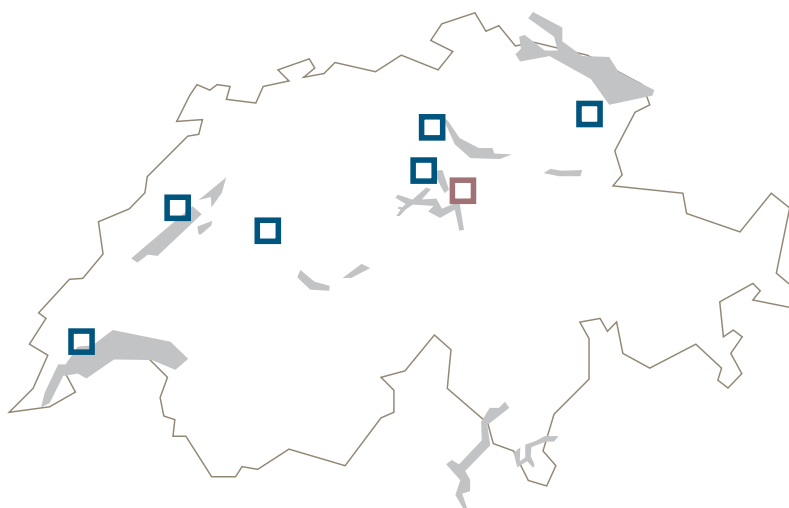
Rapport de gestion 2012 de la caisse de pension pro

Editeur caisse de pension pro

© Copyright 2013 Tellco SA, Schwyz, tellco.ch

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.

Etabli à Schwyz, présent à vos côtés.



■ Siège principal

pensionskasse pro
Patrick Bättig
Directeur
Bahnhofstrasse 4
Postfach 434
CH-6431 Schwyz
t 041 817 70 10
info@pkpro.ch

Romandie nord

NE, FR, JU, BE
caisse de pension pro
Philippe Theler
Place des Halles 6
Case postale 2108
CH-2001 Neuchâtel
t 032 727 29 24
romandie-nord@pkpro.ch

Suisse orientale

AI, AR, GL, GR, SG, TG
pensionskasse pro
Claudio Saccon
Kornhausstrasse 3
Postfach 1651
CH-9001 St. Gall
t 071 250 18 20
ostschweiz@pkpro.ch

Romandie

Administration régionale
caisse de pension pro
Place des Halles 6
Case postale 2108
CH-2001 Neuchâtel
t 032 727 29 29
admin.fr@pkpro.ch

Suisse centrale

LU, NW, OW, SZ, ZG, AG
pensionskasse pro
Romano Herzog
Bahnhofstrasse 3
CH-6340 Baar
t 041 761 02 05
zentralschweiz@pkpro.ch

Plateau suisse

BE, BS, BL, SO, AG
pensionskasse pro
Mario Wittwer
Morgenstrasse 129
CH-3018 Berne
t 031 911 82 82
mittelland@pkpro.ch

Romandie sud

GE, VD, VS
caisse de pension pro
Alain Vergon
Rue des Marchandises 13
Case postale 1102
CH-1260 Nyon 1
t 022 990 90 40
romandie-sud@pkpro.ch

Zurich

ZH, AG
pensionskasse pro
Yves Neupert
Bahnhofstrasse 4
Postfach 434
CH-6431 Schwyz
t 044 817 01 02
zurich@pkpro.ch

Tessin / Uri / Schwyz

TI, UR, SZ
cassa pensione pro
Giorgio Gobatto
Bahnhofstrasse 4
Casella postale 434
CH-6431 Svitto
t 091 646 32 42
ticino@pkpro.ch